



PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026

La convocation a été adressée à chaque conseiller en exercice le 14 mars 2026 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DELIBERATIONS

Installation du conseil :

N° 6-2026 Election du Maire

N° 7-2026 Fixation du nombre de postes d'adjoints

N° 8-2026 Election des Adjoints

Lecture de la charte de l'élu local par le Maire élu

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le vendredi 20 mars à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 14 mars 2026, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUÉ, doyen d'âge des membres présents jusqu'à l'élection du Maire, puis de Monsieur GIACOMOTTO Antoine, Maire.

Étaient présents : BERTHIOT Gilles, BOUTOURIA Samir, CHARPENTIER Cédric, CHATEAU Gabrièle, DAUDRÉ-VIGNIER Philippe, GIACOMOTTO Antoine, HAMIDA Karim, HOUDAYER Magali, HURGON Céline, LAGANE Isabelle, LE MEUR Pierrette, MUREL Bernadette, RENARD Karine, ROUÉ Frédéric, SHAFIEIVAND Milad.

Étaient absents excusés :

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Pouvoirs : 0

Votants : 15

Monsieur BERTHIOT Gilles a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

N°6-2026

Election du Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L.2122-1 à L.2122-17 ;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Hilarion a été élu au complet le 15 mars 2026, à l'issue du premier tour de scrutin, et qu'il peut, dès lors, être procédé à l'élection du maire ;

Le président de séance, Monsieur Frédéric ROUÉ, doyen d'âge, invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions des articles précités.

Candidature :

S'est porté candidat : Monsieur Antoine GIACOMOTTO.

Après recensement des candidatures, il est procédé au vote.

Résultats du 1^{er} scrutin :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls (mentions insuffisantes ou annotées) : 0
- Suffrages exprimés (nombre de bulletins moins les bulletins blancs et nuls) : 15
- Majorité absolue (la moitié des suffrages exprimés plus une voix) : 15

Proclamation de l'élection du maire :

Monsieur Antoine GIACOMOTTO, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé maire de la commune de Saint-Hilarion et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°7-2026

Fixation du nombre d'adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2, Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints au Maire, dans la limite de 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune de Saint-Hilarion dispose actuellement de quatre adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer à 4 le nombre de postes d'adjoints au Maire.

N°7-2026

Fixation du nombre d'adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2,
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints au Maire, dans la limite de 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune de Saint-Hilarion dispose actuellement de quatre adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer à 4 le nombre de postes d'adjoints au Maire.

N°8-2026

Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-7-2,

Considérant que le conseil municipal, par délibération n°7-2026, a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à leur élection,

Il est rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Candidatures

Une liste de candidats a été déposée par Monsieur ROUÉ Frédéric.

Après recensement des candidatures, il est procédé au vote.

Résultats du 1^{er} scrutin :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls (mentions insuffisantes ou annotées) : 0
- Suffrages exprimés (nombre de bulletins moins les bulletins blancs et nuls) : 15
- Majorité absolue (la moitié des suffrages exprimés plus une voix) : 8

Proclamation de l'élection des adjoints :

La liste présentée par Monsieur ROUÉ Frédéric ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus adjoints au maire, dans l'ordre de la liste :

1. Monsieur ROUÉ Frédéric, adjoint au maire
2. Madame MUREL Bernadette, adjointe au maire

3. Monsieur DAUDRÉ-VIGNIER Philippe, adjoint au maire
4. Madame HURGON Céline, adjointe au maire

Lecture de la charte de l'élu local par le Maire élu.

OBSERVATIONS :

Monsieur le Maire demande l'accord des conseillers municipaux afin de déposer un dossier en vue de l'attribution du titre de Maire honoraire à Monsieur Jean-Claude BATTEUX, ainsi que de la médaille d'honneur Maire-adjoint à Monsieur Henri ALOISI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 32.

Ont signé avec nous, Monsieur Antoine GIACOMOTTO, Maire, les Conseillers municipaux présents en séance qui ont délibéré ou donné pouvoir.

<i>Le secrétaire de séance :</i> Gilles BERTHIOT		Frédéric ROUÉ	Bernadette MUREL
Philippe DAUDRÉ-VIGNIER	Céline HURGON	Pierrette LE MEUR	Samir BOUTOURIA
Karim HAMIDA	Magali HOUYADER	Isabelle LAGANE	Karine RENARD
Cédric CHARPENTIER	Milad SHAFIEIVAND	Gabrièle CHATEAU	